



CLUB DE COUTURE - ANNÉE 2026-2027

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A partir de 8 ans, ouvert aux adultes.

Cours d'1h30 du 23 septembre 2026 au 26 juin 2027, soit 33 cours

ATTENTION, pas de cours la semaine du 3 au 9 mai 2027

ATTENTION, pas de cours pendant les vacances scolaires

Les cours se déroulent à l'atelier au 6 rue République à SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME.

Tous les patrons et tissus seront fournis tout au long de l'année pour le programme "débutant" et "intermédiaire".

Il est vivement recommandé de constituer votre trousse personnelle de petit matériel pour l'année :

- ciseau de couture
- épingle de couture
- aiguille pour coudre à la main

Un prêt de machine à coudre est possible mais il serait mieux d'apprendre sur sa propre machine.

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Acceptez-vous de recevoir la newsletter? OUI ☐ NON ☐
(vous pourrez à tout moment vous désinscrire)

PROGRAMME CHOISI :

La détail du programme est disponible sur www.latelierdisaaline.fr/clubdecouture

Débutant ☐ Intermédiaire ☐ Libre ☐ Prêt-à-porter ☐

CHOIX DU GROUPE :

Aucun changement de groupe n'est possible pendant l'année. Limité à 4 personnes par groupe.

Mercredi de 9h à 10h30 ☐ Samedi de 9h à 10h30 ☐
Mercredi de 11h à 12h30 ☐ Samedi de 11h à 12h30 ☐

MATERIEL :

Possédez-vous une machine à coudre personnelle ? Oui ☐ Non ☐

COTISATION ANNUELLE :

400 € pour le programme "débutant" et intermédiaire
300€ pour le programme "libre" et "prêt à porter"

MODALITES DE PAIEMENT :

⚠ Tous les chèques doivent être remis en début d'année, et seront encaissés selon la modalité choisie.
ANNUEL ☐ 4 fois ☐ 10 fois ☐

PHOTOGRAPHIE :

Je prends régulièrement des photos/vidéos pour ma communication professionnelle mais TOUJOURS de dos et de dessus et on ne voit jamais de visage.
J'ACCEPTÉ ☐ JE N'ACCEPTÉ PAS ☐

ENGAGEMENTS & CONDITIONS :

Je m'engage à participer régulièrement aux activités du club de couture pendant toute l'année scolaire.
En cas d'arrêt en cours d'année, les cotisations restantes restent dues et les règlements déjà effectués ne seront pas remboursés.

Je m'engage également à remettre l'ensemble des chèques en début d'année, quel que soit le mode de règlement choisi (annuel, trimestriel ou mensuel). Les encaissements seront effectués suivant la modalité indiquée.

☐ J'accepte les conditions ci-dessus et le règlement intérieur du club.

Date : / /

Signature :



6 rue république
83470 SAINT MAXIMIN LA
SAINTE BAUME

09-84-41-56-63

latelierdisaaline@outlook.fr